

P. SERVAIS, *La rente constituée dans le ban de Herve au XVIIIème siècle*, U.C.L., 1979, promoteur : J. Ruwet.

L'évolution du niveau de vie, le sens de la croissance au cours du XVIIIème siècle et le rôle de la proto-industrialisation sont trois des problèmes qui ont retenu l'attention des historiens de l'économie au cours de la décennie écoulée. Replacées dans le cadre des villes de Liège, Verviers, Aix-la-Chapelle, mais surtout de leur hinterland commun, ces questions conservent toute leur acuité, et cela d'autant que les sources disponibles offrent un point de vue exceptionnel pour les aborder.

Conservés pour ainsi dire sans césure depuis le milieu du XVIIème siècle, relayés pratiquement dès l'an VI par les registres aux actes civils de l'administration de l'Enregistrement et des Domaines, les registres aux oeuvres de chaque cour de justice permettent en effet, pour les biens de leur ressort, la reconstitution de l'ensemble des mouvements de droits réels. Ces droits réels, ce sont naturellement les transferts d'immeubles; ce sont également, et même principalement, les transactions portant création, transfert ou rachat d'une rente. La rente enfin c'est, pour tout l'ancien régime, mais également pour les deux premières décennies du XIXème siècle, surtout en milieu campagnard, le moyen essentiel de se procurer des liquidités ou de placer des revenus excédentaires, en gestion de bon père de famille.

L'analyse de ce véritable marché du crédit, qu'il est ainsi possible de reconstituer, apporte d'abord des renseignements précis sur la rente elle-même, et les motivations de sa création. Toutes peuvent être regroupées en trois grandes catégories : familiales, à fin immobilière, à fin mobilière. Les premières sortent pourtant rapidement du champ d'une enquête économique. A Herve et dans le ban de Herve, pour tout le XVIIIème siècle, elles sont caractérisées par leur caractère gracieux, mais surtout par l'insignifiance des sommes mises en jeu, des fréquences relevées et le caractère strictement transitoire des obligations contractées. Seul le partage fait exception, mais ses

caractéristiques formelles, comme sa signification économique, l'assimilent le plus souvent, lorsqu'il y est fait mention d'une création de rente, à une vente pure et simple.

Les créations à fin mobilière, quant à elles, rassemblent en proportion variable des tentatives de subsistance, des essais d'investissement et un ensemble de plus en plus imposant, notamment à partir des années 1750, d'arbitrages.

Envisagées dès lors du strict point de vue économique, les rentes doivent toujours être regroupées en trois catégories. Mais la première est cette fois celle des rentes visant à permettre l'acquisition d'un immeuble, prépondérantes jusqu'en 1720 et qui représentent pendant le reste du siècle au moins le tiers du marché global. La deuxième est celle des créations à but essentiellement mobilier, abstraction faite des opérations d'arbitrage, et son importance ne se dément plus après 1740. La troisième enfin rassemble tous les arbitrages, mais n'acquiert une réelle signification qu'entre 1730 et 1740.

Une certaine typologie de la rente en ressort. Instrument essentiellement économique, utilisée à moyen ou à long terme, on ne recourt le plus souvent à elle qu'après avoir épuisé la plupart des autres formes de crédit disponibles. C'est ainsi que le simple crédit commercial, les billets à ordre, parfois même la lettre de change, ont précédé son entrée en scène, sauf lorsque les habitudes, notamment en matière immobilière, en rendait l'usage impérieux.

Si l'on passe au capital qui fait l'objet de la création, du transfert ou du rachat de la rente, si l'on examine le prix de l'opération, le taux d'intérêt qui y est appliqué, si l'on s'attache enfin aux garanties qui sont exigées de ceux qui bénéficient de l'ouverture de crédit, un premier élément frappe : le mouvement. Des fluctuations, annuelles bien sûr, mais également décennales, existent, qui, autour d'un axe directeur, semblent exprimer les réactions accidentelles (ou conjoncturelles) de chaque secteur du marché du crédit. Ainsi l'augmentation du volume du capital est la constante qui marque, d'un bout à l'autre du siècle, tous les actes qui mettent en jeu des rentes. Mais si elle est de 150% pour le rachat, elle n'atteint que 20% pour le transfert et quelque 30% pour les différents types de création. En outre, sauf pour le rachat, elle ne se fait pas sans à-coup. Quant au loyer de l'argent, sa tendance est, par contre, à la baisse, sans rupture au niveau des décennies, mais avec une alternance d'années chères et d'années bon marché. Encore tout est-il fort relatif,

puisque cette évolution ne se marque réellement que par des dixièmes, voire des centièmes, de pourcent.

Fouillés plus en détails, ces mouvements de la valeur ou de la fréquence des interventions laissent d'abord apparaître des oscillations de longue durée, orientées pendant une période comprise entre 25 et 35 années d'abord à la hausse, puis à la baisse (plus ou moins entre 1730 et 1755), ensuite à nouveau à la hausse. S'y superposant et parfois les chevauchant, des mouvements réguliers de périodicité variable, mais plus courte, se laissent également saisir.

L'examen des courbes elles-mêmes, de leurs décalages et de leurs relations permet alors de constater le rôle de locomotive, pour l'ensemble du marché local du crédit, que joue la création à but mobilier. Elle est toutefois suivie de près par la création immobilière, le rachat et le transfert occupant respectivement les troisième et quatrième places, si l'on examine leur rapidité d'adaptation aux changements d'atmosphère du marché.

Il impose également de relever la mutation que semble connaître le marché aux alentours des années 1750. Il contraint enfin à s'interroger sur les facteurs qui, chaque secteur de ce marché manifestant une grande indépendance par rapport aux autres, y impriment leur marque.

Le mode d'insertion du marché de la rente dans la conjoncture économique régionale ramène ainsi à la problématique de départ. En effet ni le marché des outils de production (terre, bétail), ni celui des produits agricoles locaux (beurre, fromage), ni enfin les accidents climatiques, politiques ou épidémiques ne suffisent à rendre compte des mouvements constatés, de leur sens et de leur intensité. Seule de tous les éléments du milieu économique, l'industrie textile, largement répandue hors les murs de Verviers, d'Aix et d'Eupen, y réussit. Seuls les coefficients de corrélation calculés entre le marché de la rente et les indices multiples de l'activité drapière s'avèrent significatifs. Seul enfin ce réseau d'interrelation agricole-industriel permet de mettre en place un schéma explicatif général.

Si, contre toute attente, une région de petite propriété, le plus souvent à la limite, ou sous la limite, de rentabilité, réussit à faire vivre une population en constante augmentation en lui garantissant un certain accès à la propriété du sol, en lui permettant de résister à la pression des bon bourgeois rassembleurs de terre, en lui permettant, d'un mot, d'espérer pouvoir vivre librement et dignement du fruit de son travail, c'est que des revenus lui parviennent

d'ailleurs. Et c'est l'industrie drapière qui y pourvoit, mettant en lumière l'exceptionnelle symbiose d'une ville et de son plat-pays, qui s'opposent par ailleurs de toutes leurs valeurs.